



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Etablissements : Yvelines

Question écrite n° 9962

### Texte de la question

M Henri Cuq appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le collège Marcel-Pagnol à Bonnières (Yvelines). Actuellement des enseignements ne sont pas assurés : en effet, deux professeurs d'éducation manuelle et technique en stage ne sont pas remplacés et trois heures de mathématiques sont dispensées au lieu de quatre en classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. La prochaine rentrée scolaire, qui devrait se dérouler dans de meilleures conditions grâce à l'ouverture du collège de Breval, s'annonce en fait difficile : quatre heures de français par semaine au lieu de six, trois heures de langue au lieu de quatre, suppression des heures de soutien, enseignements obligatoires non assurés, options supprimées. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures susceptibles d'être prises pour remédier à la situation signalée.

### Texte de la réponse

Reponse. - La progression du budget de la section scolaire pour 1989 traduit la priorité décidée par le Gouvernement en faveur de l'éducation nationale et concrétise les engagements pris par le Président de la République. Dans le domaine des emplois du second degré public, notamment, 4 200 emplois d'enseignants et 7 000 heures supplémentaires sont créés, auxquels s'ajoutent 1 000 emplois d'enseignants (autorisation de recrutement en surnombre) pour soutenir en particulier le développement de la scolarisation dans le second cycle. Un contingent de 5 000 heures supplémentaires est en outre créé pour faciliter les actions pédagogiques en faveur des élèves en difficulté. Au total, ces moyens représentent pour l'enseignement du second degré, un apport de 5 200 emplois et 12 000 heures supplémentaires-année, pour une augmentation estimée à un peu plus de 35 000 élèves. L'administration centrale a procédé à une répartition visant à rééquilibrer progressivement les disparités de moyens constatées entre les académies sur l'année 1988-1989, tout en tenant compte des flux d'élèves prévus dans chaque académie à la rentrée 1989. Les 300 emplois consacrés au développement des filières scientifiques et les 5 000 heures autorisées en faveur des élèves en difficulté ont fait l'objet de répartitions spécifiques. Un effort très important a été accompli en faveur de l'académie de Versailles, qui a reçu 818 emplois d'enseignants et 1 779 heures supplémentaires dont 434 pour le soutien des élèves en difficulté, ce qui représente une dotation académique à 1/6<sup>e</sup> de la dotation nationale. Si l'administration centrale a ainsi arrêté les dotations de chaque académie, c'est aux recteurs, pour les lycées, et aux inspecteurs d'académie, pour les collèges, qu'il appartient de répartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura préalablement affectées à l'ensemble des lycées et à l'ensemble des collèges et, pour ces derniers, à chacun des départements de son académie. C'est pourquoi, s'agissant plus particulièrement du collège Marcel-Pagnol à Bonnières, il conviendrait de prendre directement l'attache de l'inspecteur d'académie de l'Essonne seul en mesure de préciser les mesures susceptibles d'être prises pour permettre le meilleur fonctionnement possible de cet établissement à la rentrée prochaine.

### Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

**Circonscription** : - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9962

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 20 février 1989, page 840